

# Evolutions du guide méthodologique pour l'inventaire en continu des ZNIEFF

## **NOTE 4 : Révision de la prise en compte des habitats déterminants**

Version 1

LEPAREUR Fanny



**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Mai 2024

# PATRINAT

## Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel

Un service commun  
de l'Office français de la biodiversité,  
du Muséum national d'Histoire naturelle,  
du Centre national de la recherche scientifique  
et de l'Institut pour la recherche et le développement



Nom du Programme: Inventaire des Znieff

Responsable de l'étude : Fanny LEPAREUR

Chef de l'équipe en charge du programme : Yorick REYJOL

Relecteurs : Sylvain BONIFAIT et Pierre LAFON (CBN Sud-Atlantique), Valérie RAEVEL (DREAL Hauts-de-France), Nathalie DELATRE (CEN Hauts-de-France), Amélie TAGLIAFERRO (DREAL Corse), Sonia RICHAUD (CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur), Rémy PONCET (PatriNat).

Référence du rapport conseillée : Lepareur, F. 2024. Evolutions du guide méthodologique pour l'inventaire en continu des ZNIEFF - NOTE 4 : Révision de la prise en compte des habitats déterminants. PatriNat OFB-MNHN-IRD-CNRS, Paris. 10 pp.

Crédits photographiques couverture : à gauche : tourbière à Saint-Pierre et Miquelon © Fanny Lepareur ; à droite : habitat de La Réunion REU E2-41 Pentecostales à éperons et sillons avec coraux © Salomé Andrès

## PatriNat

Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel



Dans une unité scientifique associant des ingénieurs, des experts et des spécialistes de la donnée, PatriNat rapproche les compétences et les moyens de ses quatre tutelles que sont l'OFB, le MNHN, le CNRS et l'IRD.

PatriNat coordonne des programmes nationaux d'acquisition de connaissance pour cartographier les écosystèmes, les espèces et les aires protégées, surveiller les tendances de la biodiversité terrestre et marine, répertorier les zones clefs pour la conservation de la nature (Znieff), et produire des référentiels scientifiques et techniques (TaxRef, HabRef, etc.). Ces programmes associent de nombreux partenaires et fédèrent les citoyens à travers des observatoires de sciences participatives (tels que Vigie-Nature, INPN espèces ou Vigie-terre).

PatriNat développe des systèmes d'information permettant de standardiser, partager, découvrir, synthétiser et archiver les données aussi bien pour les politiques publiques (SIB, SINP) que pour la recherche (PNDB) en assurant le lien avec les systèmes internationaux (GBIF, CDDA, etc.)

PatriNat apporte son expertise dans l'interprétation des données pour accompagner les acteurs et aider les décideurs à orienter leurs politiques : production d'indicateurs, notamment pour l'[Observatoire national de la biodiversité](#) (ONB) et des livrets de chiffres clés, élaboration des Listes rouges des espèces et écosystèmes menacés, revues systématiques, préparation des rapportages pour les directives européennes, élaboration d'outils de diagnostic de la biodiversité pour les acteurs des territoires, ou encore évaluation de l'efficacité des mesures de restauration. PatriNat organise également l'autorité scientifique CITES pour la France.

L'ensemble des informations (de la donnée brute à la donnée de synthèse) est rendu publique dans les portails NatureFrance, INPN et Compteur BIOM.

En savoir plus : [www.patrinat.fr](http://www.patrinat.fr)

Direction : Laurent PONCET et Julien TOUROULT

---

## Naturefrance

Le service public d'information sur la biodiversité



Naturefrance représente le service public d'information sur les politiques publiques de biodiversité en France. Il se décline dans plusieurs portails d'information, dont le portail général [naturefrance.fr](http://naturefrance.fr). Destiné à un public aussi large que possible, il propose des clés de lecture des grands enjeux liés à la biodiversité et à son évolution, aux pressions qu'elle subit, et aux réponses de la société. Naturefrance présente des chiffres clés, des indicateurs développés dans le cadre de l'ONB (Observatoire national de la biodiversité), des articles et des publications, issus de l'analyse scientifique des données provenant des politiques publiques de conservation ou d'activités socio-économiques favorables ou défavorables à la biodiversité.

Dans le cadre de cette mission confiée par l'OFB, PatriNat gère ce portail et participe au traitement, à l'analyse et à l'interprétation d'une partie des données versées sur Naturefrance : par exemple, celles provenant du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) ou encore du Système d'information de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (SI CITES).

En savoir plus : [naturefrance.fr](http://naturefrance.fr)

## Inventaire national du patrimoine naturel

Le portail de la biodiversité et de la géodiversité françaises, de métropole et d'outre-mer



Dans le cadre de Naturefrance, l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est le portail de la biodiversité et de la géodiversité françaises, de métropole et d'outre-mer ([www.inpn.fr](http://www.inpn.fr)). Il regroupe et diffuse les informations sur l'état et les tendances du patrimoine naturel français terrestre et marin (espèces animales, végétales, fongiques et microbiennes actuelles et anciennes, habitats naturels, espaces protégés et géologie) en France métropolitaine et ultramarine.

Les données proviennent du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) et de l'ensemble des réseaux associés. PatriNat organise au niveau national la gestion, la validation, la centralisation et la diffusion de ces informations. L'inventaire consolidé qui en résulte est l'aboutissement d'un travail associant scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature, en vue d'établir une synthèse régulièrement mise à jour du patrimoine naturel en France.

L'INPN est un dispositif de référence français pour la connaissance naturaliste, l'expertise, la recherche en macroécologie et l'élaboration de stratégies de conservation efficaces du patrimoine naturel. L'ensemble de ces informations sont mises à la disposition de tous, professionnels, amateurs et citoyens.

En savoir plus : [www.inpn.fr](http://www.inpn.fr)

---

## Compteur Biodiversité Outre-mer

Le portail des indicateurs, des enjeux et des initiatives sur la biodiversité en outre-mer



Dans le cadre de Naturefrance, le Compteur de la biodiversité Outre-mer (BiOM) développe une entrée dédiée aux territoires ultramarins français qui abritent une part importante de la biodiversité mondiale. Portail accessible, actualisé et pérenne, il favorise la rencontre des citoyens et des acteurs de la biodiversité, autour de trois objectifs : partager la connaissance scientifique, valoriser les actions des territoires ultramarins, et encourager chacun à agir. Cette démarche vise à relater les contextes culturels et mettre en avant des enjeux spécifiques de chaque territoire, pour répondre à un engagement du Livre bleu des Outre-mer.

Des études auprès des citoyens viennent compléter l'initiative : par exemple le premier panorama des programmes de sciences participatives dans les territoires, et une enquête sur la perception de la nature et l'utilisation des outils numériques.

PatriNat assure la mise en œuvre du projet et avec la participation des acteurs des outre-mer, suivant trois axes : production d'indicateurs de biodiversité (connaissances, espèces menacées, espaces protégés, etc.), relai des actions de mobilisation et de sciences participatives (écogestes, inventaires participatifs, etc.) et gestion technique du portail

En savoir plus : [biodiversite-outre-mer.fr](http://biodiversite-outre-mer.fr)

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Objet de la révision.....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Précision de la définition et des référentiels .....</b>	<b>6</b>
3.1.	Dans le guide méthodologique actuel.....	6
3.2.	Précision de la méthode .....	6
3.2.1.	Définition et critères .....	6
3.2.2.	Les référentiels.....	9
<b>4.</b>	<b>La prise en compte des habitats dans l'inscription d'une zone à l'inventaire .....</b>	<b>10</b>
4.1.	Dans le guide méthodologique actuel.....	10
4.2.	Evolution de la méthode.....	10

# 1. Contexte

Le guide méthodologique national pour l'inventaire des Znieff en continu a été finalisé en 2014 (Horellou *et al.*, 2014). Depuis cette étape et suite aux remontées des besoins des acteurs régionaux, des évolutions de la méthode de 2014 sont apparues nécessaires.

Cette note 4 vise à préciser **la définition des habitats déterminants et leur prise en compte dans l'inscription d'une zone à l'inventaire des Znieff**. Elle concerne uniquement les habitats dits naturels ou semi-naturels, la prise en compte des habitats artificiels étant précisée dans le guide pour l'inventaire en continu en milieu continental (Horellou *et al.*, 2014).

Elle modifie et complète la partie A « cadre méthodologique de l'inventaire des ZNIEFF continentales du guide méthodologique » de Horellou *et al.* (2014) ; **elle s'applique aux Znieff continentales et marines**.

## 2. Objet de la révision

La France est dotée d'une grande variété de milieux naturels avec des climats (méditerranéen, tropical, océanique etc.) et des paysages (montagnes, fonds marins, plaines, îles, etc.) très différents.

Les habitats déterminants sont un élément important à prendre en compte dans la description d'une Znieff, d'autant plus qu'ils justifient dans de nombreux cas la délimitation du périmètre de la Znieff.

Comme pour les espèces déterminantes, le guide national apporte une définition générale et un faisceau de prérequis et de critères permettant de définir ce qu'est un habitat déterminant. Comme tout cadre général, la définition et les critères peuvent être affinés dans un contexte plus local. Le guide national prévoit d'ailleurs d'adapter au mieux cette contrainte aux contextes écologiques, biogéographiques et patrimoniaux des régions. Cette note permet de compléter la définition d'habitat déterminant sans interférer avec son caractère adaptatif aux contextes cités précédemment.

Cette note a surtout pour objectif de mettre à jour un point fondamental de la méthode qui concerne une des conditions principales permettant d'inscrire une zone à l'inventaire des Znieff. Dans le guide national marin (Simian *et al.*, 2008), ce point avait été identifié et validé (p.20 et 32). Les deux volets du programme Znieff, terrestre et marin, seront harmonisés avec cette présente note.

Ce document est donc structuré en deux parties :

- la **définition d'un habitat déterminant et les référentiels utilisés**;
- **une nouvelle condition pour inscrire une zone à l'inventaire des Znieff avec la seule présence d'habitat(s) déterminant(s)**.

## 3. Précision de la définition et des référentiels

### 3.1. Dans le guide méthodologique actuel

Dans la partie II.3 « Définition de la déterminance des habitats et des espèces » (p.23) du guide continental (Horellou *et al.*, 2014), il est défini que « **le caractère déterminant vient de l'intérêt intrinsèque de l'espèce et de l'habitat (localisé, menacé...)** combiné avec les conditions particulières du site [...] ». « La notion de « déterminant » signifie littéralement qui détermine l'intérêt et justifie le choix de la zone par rapport aux milieux avoisnants ».

Il est précisé dans la partie II.3.A « Les habitats déterminants et les autres habitats » (p.23) que les « habitats déterminants » sont les habitats qui contribuent à l'identification de la zone, **pour leur valeur propre ou pour celle des espèces qu'ils abritent, en dehors de toute considération de surface.** »

Dans le guide, il est fait mention de la différence entre les habitats dits « écologiques » et habitats d'espèce (p.23 et p.33-34). Il est rappelé que la « notion d'habitat, pour les habitats déterminants, autres et périphériques, ne concerne que les « habitats écologiques » et ne s'applique pas aux habitats d'espèce » (p.36).

En ce qui concerne les typologies de référence des habitats, celles-ci sont différentes pour chaque territoire et selon le volet marin ou terrestre. Ce sont les typologies d'habitats les plus à jour et les plus opérationnelles qui sont déterminées pour chaque cas cités plus haut. D'après les deux guides nationaux, la typologie de référence obligatoire est EUNIS pour les habitats terrestres et marins de l'hexagone et Corse. « **Le niveau minimum de précision requis est défini au niveau 4** » pour les habitats terrestres (Horellou *et al.*, 2014 ; p.33) et de « **niveau 5** » pour les habitats marins (Simian *et al.*, 2008 ; p.24).

« La typologie EUNIS n'ayant pas été déclinée pour l'outre-mer. **Le programme ZNIEFF évoluera donc, pour ces territoires, au fur et à mesure de la constitution de nouveaux référentiels plus précis et plus adaptés** » (Horellou *et al.*, 2014 ; p.33).

### 3.2. Précision de la méthode

#### 3.2.1. Définition et critères

Les précisions apportées ci-dessous concernent la définition conceptuelle d'un habitat déterminant. Celles-ci permettent d'aider à décider d'inclure ou non un habitat dans la liste régionale des habitats déterminants. Comme pour le cas des espèces déterminantes, un habitat inscrit dans cette liste n'est pas forcément déterminant à la zone. Des critères appelés également « conditions de déterminance » (exemple l'état de conservation) ainsi que les avis experts permettent de statuer *in fine* sur la déterminance d'un habitat dans une zone définie.

La définition conceptuelle d'un habitat déterminant renseignée dans les guides nationaux indique deux façons d'appréhender celui-ci : l'habitat est déterminant **pour sa valeur propre ou pour celle des espèces qu'il abrite.**

On s'intéresse alors à toutes les composantes de l'habitat c'est-à-dire sa composition, sa structure et ses fonctions qui sont interdépendantes (Noss, 1990).

La **composition** de l'habitat correspond à l'identité et la diversité de ses éléments incluant le cortège d'espèces (Noss, 1990). Par exemple, les prairies « naturelles » sous gestion extensive présentent généralement une richesse plus importante et des espèces caractéristiques de ces habitats disparaissent dans les prairies améliorées sous gestion intensive.

La **structure** de l'habitat, c'est-dire l'organisation physique, la disposition des éléments dans le système (Noss, 1990), peut être également un élément à prendre en compte pour statuer de la déterminance d'un habitat. C'est par exemple le cas pour l'habitat déterminant marin Platier à micro-atolls qui a une structure très particulière dans les systèmes coralliens de La Réunion.

La structure et la composition d'un habitat concernent ses **caractéristiques biotiques** mais également ses **caractéristiques abiotiques** (sol, géomorphologie etc.). Certaines spécificités abiotiques d'un habitat peuvent justifier qu'il soit considéré comme déterminant. C'est le cas par exemple de l'habitat marin Lahar à La Réunion qui est constitué d'un agglomérat de galets et débris volcaniques et de boue soudant ses éléments et formant des éperons ou contreforts imposants.

Ces caractéristiques biotiques et abiotiques et leurs relations et interactions intra et inter-habitats permettent de réaliser des **fonctions écologiques**. On peut alors également avoir une approche fonctionnelle pour considérer qu'un habitat est déterminant. Les intérêts fonctionnels peuvent être nombreux et variés (cycles biogéochimiques, support de biodiversité, etc.). On peut citer l'exemple des lagunes côtières qui sont le lieu d'une forte productivité et abritent des cortèges d'espèces remarquables (characées, crustacés, mollusques, etc.) et spécialisées (adaptées aux variations de salinité, température, niveaux d'eau, etc.). Dans ce cas, l'habitat a un intérêt fonctionnel intrinsèque mais également un intérêt fonctionnel pour tout ou partie du cycle biologique de nombreuses espèces : reproduction, recherche alimentaire, croissance, halte migratoire, etc. Du fait même de leur définition, l'intérêt fonctionnel peut également concerner un complexe d'habitats (par exemple un estuaire, un complexe tourbeux, un système bocager etc.).

**Les critères** qui posent les conditions que doivent satisfaire les habitats pour pouvoir être considérés comme déterminants dans une région considérée peuvent donc s'appliquer à un ou plusieurs des éléments constitutifs de l'habitat cités ci-dessus. Par exemple, les forêts matures peuvent être appréhendées par leur structure (diamètre des arbres, quantité de bois mort, dendromicrohabitats, etc.), leur composition (diversité du peuplement, stades de régénération et de sénescence, etc.) et/ou leurs fonctions (processus de saproxylation et décomposition, accueil de guildes spécialisées : coléoptères saproxyliques, oiseaux cavernicoles, cortèges fongiques et bryolichéniques, etc.).

Les critères renseignés dans les guides nationaux **restent inchangés** (part représentative, rareté etc.). Comme précisé précédemment, à cela peuvent s'ajouter d'autres critères qui posent des conditions et permettent de statuer *in fine* sur la déterminance d'un habitat dans une zone définie.

Dans ce document, nous n'irons pas plus loin dans la précision de la définition d'un habitat déterminant et des critères utilisés car, à l'instar des espèces déterminantes, les acteurs régionaux peuvent adapter ces critères aux contextes régionaux notamment écologiques et biogéographiques, les combiner ou en ajouter. **Des guides, notes et rapports régionaux sont une source très importante et indispensable d'informations permettant de comprendre plus précisément les choix permettant l'élaboration des listes d'habitats déterminants** (tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Liste des guides, notes et rapports régionaux pour l'élaboration des listes d'habitats terrestres déterminants

Région	Guide régional	Date parution
ALSACE	Treiber, R. 2011. Habitats déterminants pour la modernisation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Alsace. Rapport. 9 pp. + annexe	2011 (travaux en cours pour la région Grand-Est)
BOURGOGNE	CSRPN, 2014. Habitats et espèces déterminantes de faune et de flore pour l'inventaire Znieff en Bourgogne. Rapport SHNA, CBNBP, DREAL. 13 pp.	2014
HAUTS-DE-FRANCE	Duhamel, F. & Catteau, E. 2010. Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais. Partie 1. Analyse synsystématique. Évaluation patrimoniale (influence anthropique, raretés, menaces et statuts). Liste des végétations disparues ou menacées. Ouvrage réalisé par le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul avec la collaboration du collectif phytosociologique interrégional. Avec le soutien de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas de Calais, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord, du Conseil général du Pas-de-Calais et de la Ville de Bailleul. <i>Bull. Soc. Bot. N. Fr.</i> , 63(1) : 1-83. Bailleul.  Duhamel, F. & Catteau E. (coord.), 2014. Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2a : évaluation patrimoniale des végétations du Nord-Pas de Calais. Version n°1 / avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 39 pp.	2010 et 2014
CENTRE-VAL DE LOIRE	Sirot, B. 2008. Guide des « habitats naturels déterminants ZNIEFF » de la région Centre. Rapport DIREN Centre/ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien-Muséum national d'Histoire naturelle. 94 pp.  Téléchargeable ici : <a href="http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/ZNIEFF/Guide_habitats_determinants_ZNIEFF_Centre.pdf">http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/ZNIEFF/Guide_habitats_determinants_ZNIEFF_Centre.pdf</a>  DREAL Centre-Val de Loire 2018. Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre-Val de Loire. Rapport. 61 pp.	2008 et 2018
ILE-DE-FRANCE	Filoche, S., Fernex, T., Causse, G. (coord.) Arnal, G., Ferreira, L., Catteau, E., Choynet, G., Ferrez, Y. & Misset, C. 2021. Actualisation de la liste des végétations déterminantes de Znieff en Ile-de-France. Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie – Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien /Muséum national d'Histoire naturelle. 21pp.  Téléchargeable ici : <a href="https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_vegetations_znieff_ile_de_france_2017.pdf">https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_vegetations_znieff_ile_de_france_2017.pdf</a>	2021
NOUVELLE-AQUITAINE	Lafon, P., Bonifait, S., Caze, G., Corriol, G., Guisier, R., Henry, E. & Prud'homme, F. 2023. Les habitats naturels déterminants ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. Méthode et liste. Audenge : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique ; Chavaniac-Lafayette : Conservatoire botanique national Massif central ; Bagnères-de-Bigorre : Conservatoire botanique national Pyrénées-Midi Pyrénées. 33 pp. + annexes.  Téléchargeable ici : <a href="https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBN_2023-Les_habitats_naturels_determinants_ZNIEFF_de_Nouvelle-Aquitaine_v1.1.pdf">https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBN_2023-Les_habitats_naturels_determinants_ZNIEFF_de_Nouvelle-Aquitaine_v1.1.pdf</a>  Lafon, P., Bonifait, S., Caze, G., Corriol, G., Guisier, R., Henry, E. & Prud'homme, F. 2023. Les végétations déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. Méthode et liste. Audenge : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique; Chavaniac-Lafayette : Conservatoire botanique national Massif central; Bagnères-de-Bigorre : Conservatoire botanique national Pyrénées-Midi Pyrénées. 31 p.	2023

	Téléchargeable ici : <a href="https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBN_2023-Les_vegetations_determinantes_ZNIEFF_de_Nouvelle-Aquitaine_v1.0.pdf">https://obv-na.fr/ofsa/ressources/7_habitats/CBN_2023-Les vegetations determinantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine v1.0.pdf</a>	
OCCITANIE	Andrieu, F. & Hamdi, E. (coords) Andrieu, F., Argagnon, O., Prud'homme, F. & Corriol G. 2022. Programme d'inventaire continu des ZNIEFF d'Occitanie - Mise à jour de la liste d'habitats naturels déterminants. GT connaissance du CSRPN d'Occitanie. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles & Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 16 pp.	2022
	Téléchargeable ici : <a href="https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/habitats_det_occitanie_csprn_20220113_v2.pdf">https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/habitats_det_occitanie_csprn_20220113_v2.pdf</a>	
LA REUNION	Biotope 2011. Modernisation des ZNIEFF : collecte et synthèse des données naturalistes pour 130 ZNIEFF de type 1 de La Réunion. Rapport de phase 1. Biotope, Insectarium de La Réunion, ONF, Fédération départementale Pêche 97. 43 pp.	2011

Tableau 2 : Liste des guides, notes et rapports régionaux pour l'élaboration des listes d'habitats marins déterminants

Région	Guide régional marin	Date parution
BRETAGNE	Derrien-Courtel, S., Grall, J. & Hily, C. 2016. Faune et Flore benthiques du littoral breton. Listes d'habitats déterminants pour la réalisation des fiches ZNIEFF-Mer. Document CSRPN Bretagne. 22 pp.	2016
LA REUNION	PARETO, ARVAM, Université de La Réunion, ORI, Vie Océane, Ocean Obs, RUSCINA, Ecole Navale de Brest 2015. Inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) marines à la Réunion – Critères et listes des espèces et habitats déterminants, méthode/plan d'échantillonnage et proposition pour l'inscription de zones en ZNIEFF de type I et II. Rapport final pour le compte de la DEAL Réunion. 40 pp. + annexes	2015

### 3.2.2. Les référentiels

Les typologies sont régulièrement créées et mises à jour pour refléter l'état des connaissances des habitats. A part pour l'hexagone et la Corse où EUNIS reste la typologie de référence obligatoire, les territoires d'outre-mer peuvent utiliser de nouvelles typologies qui leur semblent plus pertinentes pour le volet terrestre et marin séparément ou combinés.

Dans le cas de mises à jour de typologies existantes et utilisées dans le programme Znieff, bien que les unités typologiques changent peu dans leur définition lors de ces mises à jour, il arrive parfois que l'arbre hiérarchique soit modifié. Par exemple l'habitat de niveau 5 « MA1-25 - Fucales sur roche médiolittorale en milieu à salinité variable en Atlantique » de la version EUNIS 2022 était de niveau 4 « A1.32 - Fucales en milieu à salinité variable » pour la version EUNIS 2012 et donc considéré comme pas assez précis selon le guide national marin.

De plus, selon les branches de l'arbre hiérarchique, le niveau le plus fin ou au contraire le niveau « parent » n'est pas forcément comparable d'une branche à l'autre.

Pour au moins ces deux raisons, on ne peut alors être aussi restrictif dans le niveau de précision demandé.

Dans ce contexte, **le niveau minimal reste défini au niveau 4 pour toutes les typologies** que ce soit **pour les habitats terrestres et marins** (sauf la typologie non obligatoire des Habitats d'intérêt communautaire HIC de la DHFF qui n'a pas de niveau minimal). Cependant, **une tolérance est acceptée** pour des niveaux supérieurs notamment dans les cas où aucun habitat de rang 4 n'est présent dans la région mais seulement un rang supérieur du fait de lacunes de connaissance. Les acteurs régionaux doivent être attentifs **au niveau le plus précis possible** lors de l'élaboration ou de la mise à jour de la liste des habitats déterminants.

## 4. La prise en compte des habitats dans l'inscription d'une zone à l'inventaire

### 4.1. Dans le guide méthodologique actuel

Dans la partie II « Principes fondamentaux des ZNIEFF » (p. 15) du guide continental (Horellou *et al.*, 2014), il est stipulé clairement que « *quel que soit le type de ZNIEFF considéré, la ZNIEFF doit obligatoirement être justifiée par la présence d'espèces déterminantes. La présence d'habitats déterminants n'est pas obligatoire (et n'est pas suffisante) mais elle concourt grandement à appuyer la justification de l'inscription de cette zone à l'inventaire ZNIEFF.* » Ce principe est rappelé dans les définitions du guide (*cf.* II.3 Définition de la déterminance des habitats et des espèces) : « *la notion de « déterminant » signifie littéralement qui détermine l'intérêt et qui justifie le choix de la zone par rapport aux milieux avoisinants. Toute ZNIEFF doit abriter au moins une espèce déterminante, les habitats apportant une information importante mais qui n'est pas suffisante.* »

Cependant, dans le guide marin (Simian *et al.*, 2008), il est stipulé que « *pour pouvoir inscrire une nouvelle Znieff à l'inventaire, il faut avoir identifié au moins une espèce ou habitat déterminant* » (p.20 et « *et/ou* » p.32).

### 4.2. Evolution de la méthode

Le principe, davantage en accord avec la définition de « déterminant » cité ci-dessus, est de stipuler que si un habitat est dit « déterminant » alors il détermine l'intérêt et justifie le choix de la zone par rapport aux milieux avoisinants. **A ce titre, la présence dans une zone d'un ou plusieurs habitats déterminants, à elle-seule, sans observation d'espèces déterminantes, justifie alors son inscription à l'inventaire des ZNIEFF.**

## Références

Horellou, A., Doré, A., Hérard, K. & Sibley, J.-P. 2014. Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris. 111 pp.

Noss, R.F. 1990. Indicators for monitoring biodiversity: A hierarchical approach. *Conserv. Biol.*, 4: 355-364.

Simian, G., Horellou, A., Vaudin, A.-C., Sibley, J.-P., Trouvilliez, J., Doré, A. & Noël, P. 2008. Guide méthodologique pour l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique en milieu marin. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris. 108 pp.

# RÉSUMÉ

Le guide méthodologique national pour l'inventaire des Znieff en continu a été finalisé en 2014. Depuis cette étape et suite aux remontées des besoins des acteurs régionaux, des évolutions de la méthode de 2014 sont apparues nécessaires.

Cette note 4 vise à préciser la définition des habitats déterminants et leur prise en compte dans l'inscription d'une zone à l'inventaire des Znieff.

**PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD)**  
**Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel**  
Jardin des Plantes  
CP41 – 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
75005 Paris  
[www.patrinat.fr](http://www.patrinat.fr)

